

Déclaration de Maurice F. Strong,
Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur
l'environnement et le développement, à l'ouverture de la Conférence
des Nations Unies sur l'environnement et le développement,
Rio de Janeiro, Brésil, 3 juin 1992

Traduction de l'anglais par Terre & Climat™ 

Monsieur le Président, Secrétaire général, Votre Majesté, Votre Excellence le Président du Portugal, Vos Excellences les Premiers Ministres de Norvège et de Tuvalu, Distingués dirigeants du Brésil ici présents, Distingués délégués, et le peuple que nous servons tous.

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de cette Conférence. Vous êtes maintenant devenu notre président et moi-même, ainsi que les membres de notre excellente équipe du secrétariat de la CNUED, sommes impatients de servir sous votre direction. Je tiens également à vous exprimer, à votre gouvernement et à votre peuple, notre profonde gratitude pour le travail remarquable que vous avez accompli. Accompli dans la préparation de cette plus grande conférence intergouvernementale jamais organisée, et pour la chaleur et la générosité avec lesquelles vous nous avez accueillis ici. Notre gratitude s'étend également au gouverneur Brizola et au maire Alencar qui se sont joints à vous de tout cœur.

Aujourd'hui, la capitale de notre planète déménage dans cette belle ville de Rio de Janeiro. Il ne pouvait y avoir de meilleur endroit pour organiser ce sommet historique de la Terre. Ce grand pays du Brésil, qui se targue d'appartenir au monde en développement, est un univers en soi, riche des ressources dont la nature l'a doté et de la diversité, de la vitalité, de la créativité et du charme de son peuple. C'est à la fois l'un des premiers pays industriels du monde et l'un des plus urbanisés, tout en renfermant certaines de ses plus grandes zones frontalières. L'exposition "EcoBrasile" à Sao Paulo et EcoTech '92 ici à Rio ont également démontré la qualité et l'éventail impressionnants des capacités scientifiques et technologiques du Brésil. Les défis économiques, sociaux et

environnementaux auxquels le Brésil s'attaque avec une vigueur et un dynamisme caractéristiques reflètent toute la panoplie des problèmes cette conférence est abordée. Et les initiatives que le Brésil a prises sous votre direction, Monsieur le Président, pour faire face à certains de vos propres problèmes critiques d'environnement et de développement ont donné un exemple éclairé à la communauté internationale. Aujourd'hui, tous les Brésiliens peuvent prendre des mesures spéciales et utiles -la fierté méritée de leur pays et de leur président.

Je vous félicite, Monsieur le Président et Secrétaire général Boutros-Ghali, que je suis si fier de servir, pour vos déclarations inspirantes qui ont mis en évidence la nature impressionnante des défis auxquels cette Conférence est confrontée. En effet, il définira l'état de la volonté politique de sauver notre planète et d'en faire, selon les termes de l'EarthPledge, un foyer sûr et hospitalier pour les générations présentes et futures.

Il ne s'agit pas d'une conférence à thème unique. Il traite plutôt du système global de cause à effet par lequel un large éventail d'activités humaines interagissent pour façonner notre avenir.

Il y a vingt ans, à Stockholm, les représentants de 113 nations du monde ont fait les premiers pas d'un nouveau voyage d'espoir pour l'avenir de notre "Seulement Une Terre". Aujourd'hui, dans cette belle ville de Rio de Janeiro, vous vous êtes réunis, en tant que représentants de plus de 178 nations, dans ce parlement sans précédent de la planète, pour prendre les décisions nécessaires pour raviver cet espoir et lui donner une nouvelle substance et un nouvel élan. , malgré des progrès significatifs réalisés depuis 1972 dans de nombreux domaines, les espoirs suscités à Stockholm restent largement déçus.

Comme l'a clairement indiqué la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et - je suis ravie que l'éminent président de cette commission soit ici et s'adressera à nous ce matin, la première ministre Gro Harlem Brundtland - dans son rapport historique "Notre avenir à tous", l'environnement , les ressources naturelles et les systèmes vitaux de notre planète ont continué à se détériorer, tandis que les risques mondiaux tels que ceux du changement climatique et de l'appauvrissement de la couche d'ozone sont devenus plus immédiats et aigus. [Pourtant, toute la détérioration de l'environnement et tous les risques que nous avons connus à ce jour se sont produits à des niveaux de population et d'activité humaine bien inférieurs à ce qu'ils seront dans la période à venir. Et les conditions sous-jacentes qui ont produit ce dilemme restent des forces motrices dominantes qui façonnent notre avenir et menacent notre survie.](#)

Saper le système de survie de la Terre

Au cœur des questions auxquelles nous allons devoir faire face figurent : les modèles de production et de consommation dans le monde industriel qui minent les systèmes de survie de la Terre ; l'augmentation explosive de la population, en grande partie dans le monde en développement, qui ajoute un quart de million de personnes chaque jour ; l'aggravation des disparités entre riches et pauvres qui laisse 75 % de l'humanité lutter pour vivre ; et un système économique qui ne tient pas compte des coûts ou des dommages écologiques - un système qui considère la croissance sans entrave comme un progrès.

Nous avons été l'espèce la plus prospère de tous les temps ; nous sommes maintenant une espèce hors de contrôle. Notre succès même nous conduit vers un avenir dangereux.

La concentration de la croissance démographique dans les pays en développement et de la croissance économique dans les pays industrialisés s'est accentuée, créant des déséquilibres insoutenables, que ce soit en termes environnementaux ou économiques. Depuis 1972, la population mondiale a augmenté de 1,7 milliard de personnes, soit l'équivalent de la quasi-totalité de la population au début de ce siècle. 1,5 milliard d'entre eux vivent dans les pays en développement qui sont les moins à même de les soutenir. Chaque personne est précieuse. Nous devons honorer, et la Terre doit soutenir, tous ses enfants. **Mais, globalement, cette croissance ne peut pas continuer. La population doit être stabilisée, et rapidement. Si nous ne le faisons pas, la nature le fera, et bien plus brutalement.**

Au cours de la même période de 20 ans, le PIB mondial a augmenté de 20 000 milliards de dollars. Pourtant, 15 pour cent de l'augmentation sont allés aux pays en développement. Plus de 70 pour cent sont allés aux pays déjà riches, ajoutant encore à leurs pressions disproportionnées sur l'environnement, les ressources et systèmes de survie de notre planète. C'est l'autre partie du problème de la population : le fait que chaque enfant né dans le monde développé consomme 20 à 30 fois plus de ressources de la planète qu'un enfant du tiers monde.

Les mêmes processus de croissance économique qui ont produit des niveaux de richesse et de pouvoir sans précédent pour la minorité riche et l'espoir d'une vie meilleure pour tous ont également engendré les risques et les déséquilibres qui menacent aujourd'hui l'avenir des riches comme des pauvres. Ce modèle de croissance et les schémas de production et de consommation qui l'ont

accompagné ne sont pas durables pour les riches ; il ne peut pas non plus être reproduit par les pauvres. [Continuer sur cette voie pourrait conduire à la fin de notre civilisation.](#)

Cercle vicieux de la pauvreté

Pourtant, les pauvres ont besoin du développement économique et social comme seul moyen de sortir du cercle vicieux de la pauvreté dans lequel ils sont pris. Leur droit au développement ne peut être nié ; il ne devrait pas non plus être entravé par des conditions imposées unilatéralement aux flux financiers ou au commerce des pays en développement. [Les riches doivent montrer l'exemple en maîtrisant leur développement, en réduisant substantiellement leurs impacts sur l'environnement, en laissant « l'espace » environnemental pour que les pays en développement puissent se développer.](#) Les modes de vie gaspilleurs et destructeurs des riches ne peuvent être maintenus au détriment de la vie et des moyens de subsistance des pauvres et de la nature.

[Pour les riches, la transition vers le développement durable ne nécessite pas nécessairement une régression vers une vie difficile ou primitive.](#) Au contraire, cela peut conduire à une vie plus riche d'opportunités élargies pour la réalisation de soi et l'épanouissement. Plus satisfaisant et plus sûr parce qu'il est durable, et plus durable parce que ses opportunités et ses avantages sont plus universellement partagés.

[Le développement durable](#) - un développement qui ne détruit ni ne sape la base écologique, économique ou sociale dont dépend le développement continu - est la seule voie viable vers un avenir plus sûr et plein d'espoir pour les riches comme pour les pauvres.

Heureusement, cette voie est toujours une option, mais cette option se ferme. Cette conférence doit jeter les bases pour opérer la transition vers un développement durable. Cela ne peut se faire qu'à travers des changements fondamentaux dans notre vie économique et dans les relations économiques internationales, notamment entre pays industrialisés et pays en développement. L'environnement doit être intégré dans tous les aspects de notre politique économique et de notre prise de décision ainsi que dans la culture et les systèmes de valeurs qui motivent le comportement économique.

[Certaines des ressources et des écosystèmes les plus précieux du monde sont en grave danger](#) - forêts tropicales, toundra arctique, eaux côtières, rivières et autres systèmes d'eau douce. Ils ne peuvent être protégés et développés durablement

que s'ils sont pleinement valorisés et si les personnes qui en dépendent pour leur subsistance ont les incitations et les moyens de le faire.

Dans nos négociations entre nous, la nature doit avoir sa place à table, car elle aura le dernier mot et nos décisions doivent respecter les conditions limites qu'elle nous impose ainsi que la richesse des ressources et des opportunités qu'elle met à notre disposition. Comme le dit Sir Shridath Ramphal dans son livre, "Notre pays, la planète", commandé pour la Conférence, "dans notre quête d'amélioration matérielle, nous sommes devenus si indifférents à nos racines dans la nature que nous risquons de les arracher". Nous devons faire face aux conséquences désastreuses des avertissements que les scientifiques lancent. Ils soulignent [la perspective réelle que cette planète devienne bientôt inhabitable pour les gens](#). Si nous ne répondons que par la rhétorique et les gestes, cette perspective pourrait devenir une sombre réalité.

Les préparatifs de la Conférence se sont concentrés sur les actions concrètes nécessaires pour effectuer la transition vers la durabilité. Conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 44/228 et sous la direction magistrale de son président, l'Ambassadeur Tommy Koh, le Comité préparatoire de cette Conférence, en plus de deux ans de préparatifs et de négociations intensifs, a façonné les propositions qui sont maintenant devant vous. Ce faisant, il a bénéficié d'une extraordinaire gamme de contributions, de l'ensemble du système des Nations Unies, de conférences préparatoires dans toutes les régions, de nombreuses conférences sectorielles, de rapports nationaux et de la participation sous diverses formes d'un nombre sans précédent d'institutions, d'experts et d'organisations, gouvernementales et non gouvernementales. Je me joins au Secrétaire général pour rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à ce processus. Je tiens tout particulièrement à souligner qu'aucune conférence internationale de gouvernements n'a bénéficié d'un plus large éventail de participation et de plus grandes contributions d'organisations non gouvernementales que celle-ci, et je les en félicite.

Des problèmes critiques

Les résultats de ce travail préparatoire sont maintenant devant vous. La majorité des propositions sont accompagnées de la recommandation, par consensus, du Comité préparatoire. Mais certains problèmes d'une importance cruciale vous restent à résoudre ici.

Permettez-moi de mentionner certaines des questions les plus importantes telles que je les vois.

Les 27 principes de la « Déclaration de Rio » (*V. Annexe**), s'appuyant sur la Déclaration de Stockholm, représentent clairement une avancée majeure dans l'établissement des principes de base qui doivent régir la conduite des nations et des peuples les uns envers les autres et envers la Terre pour assurer un avenir sûr et durable. Je vous recommande de les approuver dans leur forme actuelle et qu'elles servent de base à la future négociation d'une « Charte de la Terre », qui pourrait être approuvée à l'occasion du 50e anniversaire des Nations Unies.

L'Agenda 21 (*V. Annexe**) est le produit d'un long processus de préparation au niveau professionnel et de négociation au niveau politique. Il établit, pour la première fois, un cadre pour l'action systémique et coopérative nécessaire pour effectuer la transition vers le développement durable. Et ses 115 axes de programme définissent les actions concrètes nécessaires pour mener à bien cette transition. En ce qui concerne les questions qui ne sont toujours pas résolues, je vous prie instamment de veiller à ce que les accords conclus lors de ce sommet historique nous permettent de dépasser les positions convenues par les gouvernements dans les instances précédentes.

La question des ressources financières nouvelles et supplémentaires pour permettre aux pays en développement de mettre en œuvre Action 21 est cruciale et omniprésente. Cette question, plus que toute autre question, mettra clairement à l'épreuve le degré de volonté politique et d'engagement de tous les pays envers les buts et objectifs fondamentaux de ce Sommet de la Terre. La Déclaration de Tokyo sur le financement de l'environnement mondial et du développement fournit des preuves prometteuses qu'il est possible d'avancer sur cette question clé, malgré le climat économique difficile actuel.

La nécessité d'engager le processus est si urgente, si impérieuse que les gouvernements, en particulier ceux des pays à revenu élevé, seront venus, j'en suis convaincu, prêts à prendre les engagements initiaux qui seront nécessaires pour y parvenir. Il est clair que le Nord doit commencer à investir beaucoup plus dans le progrès pour le monde en développement. Les pays en développement doivent partir d'ici avec la certitude qu'ils auront le soutien et les incitations dont ils ont besoin pour s'engager dans les réorientations substantielles des politiques et le redéploiement de leurs propres ressources qu'exige l'Agenda 21. Car ils sont responsables de leur propre développement et doivent fournir l'essentiel d'environ 80 % des ressources nécessaires à la mise en œuvre d'Action 21.

Fonds supplémentaires

J'espère également que vous accepterez que ces fonds nouveaux et supplémentaires puissent être acheminés, du moins dans un premier temps, par l'intermédiaire d'un certain nombre d'institutions et de programmes existants, y compris un Fonds pour l'environnement mondial dûment révisé. Cela appelle un nouveau sens de vrai partenariat. Les notions traditionnelles d'aide étrangère et de syndrome donateur-bénéficiaire ne sont plus une base appropriée pour les relations Nord-Sud. La communauté mondiale doit s'orienter vers un système plus objectif et plus cohérent de transfert de ressources similaire à celui utilisé pour corriger les déséquilibres et assurer l'équité au sein des sociétés nationales. Le financement de la transition vers le développement durable ne doit pas être considéré uniquement en termes de coûts supplémentaires, mais plutôt comme un investissement indispensable dans la sécurité environnementale mondiale.

De tels investissements ont également un bon sens économique. Ce n'est pas un hasard si les pays et les entreprises qui utilisent le plus efficacement l'énergie et les matériaux sont aussi ceux qui réussissent le mieux sur le plan économique. L'inverse est également vrai, car de mauvaises performances économiques s'accompagnent presque invariablement de mauvaises performances environnementales. L'importance de l'éco-efficacité était le thème principal du rapport novateur « Changer de cap » préparé par le Conseil des entreprises pour le développement durable dans le cadre de sa contribution à la Conférence.

[Nulle part l'efficacité n'est plus importante que dans l'utilisation de l'énergie. La transition vers une économie plus efficace sur le plan énergétique, qui nous libère de notre dépendance excessive aux combustibles fossiles, est impérative pour parvenir à un développement durable.](#) La suppression des barrières commerciales et des subventions discriminatoires permettrait aux pays en développement de gagner plusieurs fois plus que les montants qu'ils reçoivent actuellement au titre de l'aide publique au développement. Une réduction à grande échelle du fardeau actuel de leur dette pourrait fournir la plupart des ressources nouvelles et supplémentaires dont ils ont besoin pour effectuer la transition vers le développement durable grâce à la mise en œuvre d'Action 21.

Nous avons également besoin de nouveaux moyens de financer les objectifs d'environnement et de développement. Par exemple, les permis d'émission qui sont négociables à l'échelle internationale offrent un moyen d'utiliser au meilleur coût les fonds consacrés à la lutte contre la pollution tout en fournissant en même temps un moyen non budgétaire d'effectuer des transferts de ressources. [Les](#)

taxes sur les produits ou les activités polluantes, comme les taxes sur le CO2 actuellement prélevées ou proposées par un certain nombre de pays, pourraient également être consacrées au financement de mesures internationales en matière d'environnement et de développement. Même si aucune de ces mesures prometteuses n'est peut-être mûre pour une action définitive à la présente Conférence, je demande instamment à la Conférence de les inscrire à l'ordre du jour prioritaire pour la première période de l'après-Rio.

Pauvreté

La sécheresse dévastatrice en Afrique australe et le sort persistant des victimes des conflits et de la pauvreté dans tant de pays africains sont un sombre rappel de la nécessité pour la communauté mondiale d'accorder une priorité particulière aux besoins de l'Afrique et des pays les moins avancés du monde entier. Le drame est que la pauvreté et la faim persistent dans un monde jamais mieux à même de les éliminer. C'est sûrement un déni de la base morale et éthique de notre civilisation ainsi qu'une menace à sa survie.

Les mesures de l'Agenda 21 pour l'éradication de la pauvreté et l'émancipation économique des pauvres constituent la base d'une nouvelle guerre mondiale contre la pauvreté. En effet, je vous exhorte à faire de l'éradication de la pauvreté un objectif prioritaire pour la communauté mondiale à l'aube du XXIe siècle.

Une autre région importante qui mérite une attention particulière en ce moment est celle qui comprend les nations de l'ex-Union soviétique et de l'Europe orientale et centrale. Ces pays, qui ont subi l'une des dévastations environnementales les plus graves jamais connues, sont désormais confrontés à la tâche ardue de revitaliser et de reconstruire leurs économies. Il est important pour eux, et pour l'ensemble de la communauté mondiale, qu'ils bénéficient du soutien international dont ils auront besoin pour le faire sur une base écologiquement rationnelle et durable.

Je veux rendre hommage à ceux qui ont négocié les conventions sur le changement climatique et la biodiversité, qui seront ouvertes à votre signature ici. Cela n'a pas été un processus facile et certains ont des réserves importantes sur les deux instruments. Ils représentent les premières étapes des processus de lutte contre deux des menaces les plus graves à l'habitabilité de notre planète. Les signer ne suffira pas en soi. Leur importance réelle dépendra de la mesure dans laquelle ils donneront lieu à des actions concrètes et seront rapidement

suivis de protocoles contenant les mesures particulières nécessaires à leur pleine efficacité et les financements nécessaires à leur mise en œuvre.

Car ces deux questions traitent de l'avenir de la vie sur Terre. Au cours des 20 prochaines années, [plus d'un quart des espèces restantes de la Terre pourraient disparaître](#) Et dans le cas du réchauffement climatique, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a averti que [si les émissions de dioxyde de carbone ne sont pas immédiatement réduites de 60 %, les changements dans les 60 prochaines années pourraient être si rapides que la nature sera incapable de s'adapter et l'homme incapable de les contrôler.](#)

Convention

Je vous recommande également de mandater la négociation d'une convention sur la désertification et la détérioration des terres arides, qui [menacent la vie et les moyens de subsistance de tant de personnes dans le monde en développement, notamment en Afrique.](#) Il est également important que cette Conférence, en négociant les principes forestiers qui lui ont été soumis par le Comité préparatoire, assure des progrès continus vers un régime efficace de conservation et de développement durable des forêts du monde.

La guerre et la préparation à la guerre sont des sources majeures de dommages environnementaux qui doivent faire l'objet d'une responsabilité et d'un contrôle accru. Cela devrait inclure des instruments juridiques beaucoup plus solides avec des dispositions d'application claires qui dissuadent efficacement les futurs agresseurs environnementaux.

La route vers Rio a été éclairée et animée par une gamme remarquable et diversifiée d'activités et de dialogues - la plupart ont été très favorables, certains critiques, d'autres sceptiques, mais tous témoignent de l'importance historique de cette occasion et des espoirs et attentes des gens du monde entier pour ce que vous ferez ici dans les deux prochaines semaines. De nombreuses personnes et organisations participant à ce processus mondial seront avec nous ici. Beaucoup d'autres se rassemblent au « sommet des peuples » qui l'accompagne au Forum mondial. J'attends avec impatience une interaction positive et créative entre la Conférence et ces autres forums « populaires ».

Plusieurs autres événements importants se sont produits ici juste avant la Conférence. La Conférence mondiale des peuples autochtones s'est réunie pour partager son expérience et ses préoccupations. Ce sont les dépositaires d'une grande partie des connaissances et de la sagesse traditionnelles dont la

modernisation a séparé la plupart d'entre nous. Ils sont également les gardiens de certains des écosystèmes les plus importants et les plus vulnérables du monde - forêts tropicales, déserts et régions arctiques. Nous devons entendre et écouter leurs voix, apprendre de leur expérience et respecter leur droit de vivre sur leurs propres terres conformément à leurs traditions, leurs valeurs et leurs cultures.

La participation pleine et éclairée du peuple par le biais de processus démocratiques à tous les niveaux, accompagnée d'ouverture et de transparence, est essentielle à la réalisation des objectifs de cette Conférence. Cette participation doit être un élément essentiel de la réaction des gouvernements et des institutions, nationales et internationales, aux résultats de la Conférence.

Circonscriptions importantes

Aucune circonscription n'est plus importante dans tous les pays que les femmes, les jeunes et les enfants. Et les enfants qui nous ont si bien accueillis à la porte où nous sommes entrés aujourd'hui - représentants de tous les enfants dont nous façonnons ici le monde doivent sûrement être un rappel particulièrement poignant des responsabilités particulières que nous avons envers eux. Pour apporter leurs contributions essentielles et distinctives, les derniers obstacles à la participation pleine et égale des femmes à tous les aspects de notre vie économique, sociale et politique doivent être éliminés. De même, les points de vue, les préoccupations et les intérêts de nos jeunes et de nos enfants doivent être respectés et il faut leur offrir de plus en plus d'occasions de participer aux décisions qui façonneront l'avenir qui leur appartient si largement.

Au début du XXI^e siècle, plus de la moitié de la population mondiale vivra dans des zones urbaines. Les villes du monde en développement sont submergées par une croissance explosive à des taux sans précédent. D'ici 2025, la population urbaine des pays en développement devrait atteindre quelque 4 milliards. Dans notre pays d'accueil, la proportion de personnes vivant dans les zones urbaines est déjà supérieure à 70 %. Les réunions des principaux représentants des gouvernements locaux, dans lesquelles le maire Alencar a joué un rôle si important, qui ont eu lieu à Curitiba et à Rio la semaine dernière, ont mis en lumière ces problèmes et jeté les bases de l'adoption d'un Agenda 21 par de nombreuses villes phares.

[La Déclaration du Rassemblement de la Terre Sacrée](#), qui s'est réuni ici le week-end dernier, nous rappelle que les changements de comportement et de direction demandés ici doivent être enracinés dans nos valeurs spirituelles, morales et

éthiques les plus profondes. Nous réintégrons dans nos vies l'éthique d'amour et de respect de la Terre que les peuples traditionnels ont retenue comme élément central de leur système de valeurs. Cela doit s'accompagner d'une revitalisation des valeurs communes à toutes nos principales traditions religieuses et philosophiques. L'entraide, le partage, la coopération et l'amour de l'autre ne doivent plus être considérés comme des idéaux pieux, coupés de la réalité, mais plutôt comme la base indispensable des nouvelles réalités sur lesquelles notre survie et notre bien-être doivent être fondés.

La science et la technologie ont produit notre civilisation basée sur la connaissance. Son utilisation abusive et ses effets non intentionnels ont engendré les risques et les déséquilibres qui nous menacent aujourd'hui. En même temps, il offre les informations dont nous avons besoin pour guider nos décisions et les outils dont nous avons besoin pour prendre les mesures qui façonneront notre avenir commun. Les conseils fournis par la science seront rarement assez précis pour éliminer toute incertitude. En ce qui concerne notre survie, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre la certitude que seule une autopsie pourrait fournir. Nous devons agir selon le principe de précaution guidé par les meilleures preuves disponibles.

Partenaires à part entière

Pour devenir des partenaires à part entière dans le processus de sauvegarde de notre planète, les pays en développement ont besoin avant tout d'un nouvel appui substantiel pour renforcer leurs propres capacités scientifiques, technologiques, professionnelles, éducatives et institutionnelles connexes. C'est l'une des caractéristiques importantes et urgentes de l'Agenda 21. Et je suis ravi, Monsieur le Président, que dans vos propres remarques liminaires vous ayez invité la communauté internationale à assurer le suivi de cette Conférence en établissant une partie appropriée et centrale de ce réseau institutionnel ici à Rio.

Je m'en félicite et je vous promets mon soutien dans sa réalisation.

Le terrain d'entente le plus important auquel nous devons parvenir à Rio est peut-être la compréhension que nous sommes tous dans le même bateau. **Aucun endroit sur la planète ne peut rester une île de richesse dans une mer de misère. Soit nous allons sauver le monde entier, soit personne ne sera sauvé.** Nous devons désormais tous emprunter le même chemin. Un pays ne peut pas stabiliser son climat isolément. Aucun pays ne peut préserver unilatéralement sa biodiversité. **Une partie du monde ne peut pas vivre une orgie de consommation effrénée**

tandis que le reste détruit son environnement juste pour survivre. Ni l'un ni l'autre n'est à l'abri des effets de l'autre.

Il y a aujourd'hui une tendance inquiétante à ériger de nouveaux rideaux de fer pour isoler les plus aisés et les privilégiés des pauvres, des défavorisés et des dépossédés. Les rideaux de fer et [les frontières nationales fermées ne fournissent aucune solution aux problèmes d'une communauté mondiale](#) interdépendante dans laquelle ce qui se passe dans une partie affecte tout le monde.

Qu'on le veuille ou non, à partir de maintenant, nous sommes dans le même bateau : riches, pauvres, Nord, Sud, Est et Ouest. C'est un défi exaltant d'effacer les barrières qui nous ont séparés dans le passé, de rejoindre le partenariat mondial qui nous permettra de survivre dans un monde plus sûr et plus hospitalier. Le monde industrialisé ne peut échapper à sa responsabilité première de montrer la voie en établissant ce partenariat et en le faisant fonctionner. Jusqu'à présent, les dommages infligés à notre planète ont été causés en grande partie par inadvertance. [Nous savons maintenant ce que nous faisons. Nous avons perdu notre innocence. Il serait plus qu'irresponsable de continuer dans cette voie.](#)

Cette Conférence ne pourra, en dernière analyse, répondre aux besoins pour lesquels elle a été convoquée et aux espoirs et aspirations qu'elle a suscités dans le monde entier [que si les décisions prises ici entraînent des changements réels et fondamentaux dans les conditions profondes qui ont produit la crise civilisationnelle que nous affrontons maintenant.](#) Si les accords conclus ici ne servent pas les intérêts communs de toute la famille humaine, s'ils sont dépourvus des moyens et des engagements nécessaires pour les mettre en œuvre, si le monde revient au "business as usual", nous aurons manqué une occasion historique qui ne se reproduira peut-être pas à notre époque, voire jamais. Nous léguerions ainsi à ceux qui nous suivront un héritage d'espoirs perdus et de désespoir grandissant. Cela, nous ne devons pas le faire.

[Le Sommet de la Terre n'est pas une fin en soi, mais un nouveau départ.](#) Les mesures sur lesquelles vous vous engagez ici ne seront que les premières étapes d'une nouvelle voie vers notre avenir commun. Ainsi, les résultats de cette Conférence dépendront en définitive de la crédibilité et de l'efficacité de son suivi. Il est donc de la plus haute importance que tous les gouvernements s'engagent à traduire les décisions qu'ils prennent collectivement ici en politiques et pratiques nationales nécessaires pour leur donner effet, en particulier la mise en œuvre d'Action 21. Le processus préparatoire en a fourni la base et l'élan qui nous a

amenés à Rio doit être maintenu. Et les changements institutionnels, comme l'a dit le Secrétaire général, à opérer au sein de l'ONU doivent fournir une base efficace et crédible pour qu'elle continue de diriger ce processus.

Notre unité essentielle en tant que peuples de la Terre doit transcender les différences et les difficultés qui nous divisent encore. [Vous êtes appelés à assumer votre responsabilité historique de gardiens de la planète en prenant ici les décisions qui uniront riches et pauvres, Nord, Sud, Est et Ouest, dans un nouveau partenariat mondial pour assurer notre avenir commun.](#) La route au-delà de Rio sera longue et difficile ; mais ce sera aussi un voyage d'espoir renouvelé, d'excitation, de défis et d'opportunités, menant alors que nous entrons dans le 21e siècle à l'aube d'un nouveau monde dans lequel les espoirs et les aspirations de tous les enfants du monde pour un avenir plus sûr et plus hospitalier peuvent être remplis. Cette responsabilité sans précédent est entre vos mains.

Copyright Terre & Climat 2023

(*) – Agenda 21 <https://www.vie-publique.fr/fiches/274842-quest-ce-que-lagenda-21>

L'Agenda 21 (ou Action 21 en français) est un programme d'action pour le développement durable au XXIe siècle. Il a été adopté lors du Sommet de la Terre de Rio, en 1992. Le préambule du texte indique que l'Agenda 21 "aborde les problèmes urgents d'aujourd'hui et cherche aussi à préparer le monde aux tâches qui l'attendent au cours du siècle prochain".

L'Agenda 21 est composé de 27 principes, parmi lesquels on retrouve le développement durable, le lien entre droit au développement et protection de l'environnement, les besoins particuliers des pays en développement, la nécessaire participation des citoyens ou encore le rôle des femmes.

L'Agenda 21 accorde une place particulière aux territoires. Selon son chapitre 28, l'objectif est de décliner les principes du développement durable au niveau des collectivités locales (régions, départements, communes, communautés de communes, communautés d'agglomération...), *via* des agendas 21 locaux. Ces collectivités sont invitées à définir puis mettre en œuvre des plans d'action inspirés des principes du développement durable affirmés à Rio, mais répondant à des besoins locaux.

Sous le label d'agenda 21 local, elles peuvent lancer de nouveaux plans d'urbanisme, réfléchir à leur gestion des déchets, leurs politiques touristique ou des transports. Elles sont incitées à associer les populations à chaque étape du processus. Le cadre d'action peut être restreint ou collectif, à travers l'établissement de chartes de pays ou de projets d'agglomération. Au-delà, des concertations et mises en réseau nationales ou régionales (par exemple, au niveau de

l'Union européenne) permettent de confronter expériences et pratiques. En 1994, plusieurs villes européennes signent la Charte d'Aalborg, prônant la prise en compte des impératifs du développement durable dans les fonctions urbaines. Outre un rôle d'entraînement, ce cadre a permis de rendre visibles des expériences exportables du fait de la similarité des territoires.

Ce programme vise ainsi à penser ensemble le court terme par des actions concrètes adaptées aux priorités et aux moyens des localités, et les objectifs de long terme. Il permet une appropriation de la notion de "développement durable" par les acteurs. Toutefois, son efficacité est entravée par un manque de cohérence entre des initiatives diverses et fragmentées, peinant à contribuer à une stratégie globale et intégrée.

DÉCLARATION DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

Réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992,

Réaffirmant la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement adoptée à Stockholm le 16 juin 1972, et cherchant à en assurer le prolongement,

Dans le but d'établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable en créant des niveaux de coopération nouveaux entre les Etats, les secteurs clefs de la société et les peuples,

Œuvrant en vue d'accords internationaux qui respectent les intérêts de tous et protègent l'intégrité du système mondial de l'environnement et du développement,

Reconnaissant que la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance,

Proclame ce qui suit :

Principe 1 :

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

Principe 2 :

Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

Principe 3 :

Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

Principe 4 :

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.

Principe 5 :

Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.

Principe 6 :

La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays.

Principe 7 :

Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.

Principe 8 :

Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non-viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées.

Principe 9 :

Les Etats devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.

Principe 10 :

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de

prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

Principe 11 :

Les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié.

Principe 12 :

Les Etats devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures de lutte contre les problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international.

Principe 13 :

Les Etats doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent aussi coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leur juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle.

Principe 14 :

Les Etats devraient concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres Etats de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme.

Principe 15 :

Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

Principe 16 :

Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.

Principe 17 :

Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.

Principe 18 :

Les Etats doivent notifier immédiatement aux autres Etats toute catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les Etats sinistrés.

Principe 19 :

Les Etats doivent prévenir suffisamment à l'avance les Etats susceptibles d'être affectés et leur communiquer toutes informations pertinentes sur les activités qui peuvent avoir des effets transfrontières sérieusement nocifs sur l'environnement et mener des consultations avec ces Etats rapidement et de bonne foi.

Principe 20 :

Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.

Principe 21 :

Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.

Principe 22 :

Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.

Principe 23 :

L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination et occupation doivent être protégés.

Principe 24 :

La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les Etats doivent donc respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement, selon que de besoin.

Principe 25 :

La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

Principe 26 :

Les Etats doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies.

Principe 27 :

Les Etats et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable.

